

## FRAIS DE SCOLARITÉ 2023-2024

### Frais d'admission

Un paiement unique et non-remboursable est demandé seulement lors de la première inscription de chaque élève.

	CHF
Reception 3 et Reception 4 (section préscolaire et 1P dans le canton de Vaud)	0
Year 1 à Year 13 (de la 2P à la scolarité post obligatoire dans le canton de Vaud)	5'000

### Ecolage

#### Pour la section de la petite enfance

[sessions par semaine]	Mensuels (10 versements par an) CHF	Total CHF
Reception 3 (4 sessions d'une demi-journée)	1'430	14'300
Reception 3 (5 sessions d'une demi-journée)	1'650	16'500
Reception 3 (6 sessions d'une demi-journée)	1'860	18'600
Reception 3 (7 sessions d'une demi-journée)	2'080	20'800
Reception 3 (8 sessions d'une demi-journée)	2'300	23'000
Reception 3 (9 sessions d'une demi-journée)	2'520	25'200
Reception 3 (10 sessions d'une demi-journée - 5 jours)	2'737	27'370

#### Pour les années de Reception 4 à Year 13

	Trimestre d'automne (TA) CHF	Trimestre d'hiver (TH) CHF	Trimestre de printemps (TP) CHF	Total CHF
Reception 4 (5 jours complets)	10'950	8'210	8'210	27'370
Year 1 à Year 6	11'265	8'445	8'445	28'155
Year 7 à Year 9	12'920	9'695	9'695	32'310
Year 10 et Year 11	14'050	10'535	10'535	35'120
Year 12 et Year 13	15'135	11'355	11'355	37'845

### Inclus dans les frais de scolarité

Reception 3, Reception 4 et Year 1	Matériel et équipement
Year 2 à Year 6	La délivrance et le prêt des manuels, du matériel et des équipements nécessaires
Year 7 à Year 13	La délivrance et le prêt des manuels, du matériel et des équipements nécessaires, la fourniture de tous les relevés de notes nécessaires concernant l'assiduité et les résultats scolaires, les coûts liés au Baccalauréat international

## Autres frais d'écolage

	Trimestre d'automne (TA) CHF	Trimestre d'hiver (TH) CHF	Trimestre de printemps (TP) CHF	Total CHF
Reception 3	31	30	100	161
Reception 4	41	20	100	161
Year 1	27	300	45	372
Year 2	37	320	180	537
Year 3	36	910	145	1091
Year 4	71	961	635	1667
Year 5	51	1030	790	1871
Year 6	51	875	1115	2041
Year 7	1220	1110	0	2330
Year 8	1300	1130	0	2430
Year 9	1230	1130	0	2360
Year 10	1770	1130	0	2900
Year 11	1800	1480	0	3280
Year 12	1220	0	0	1220
Year 13	1950	0	0	1950

## Inclus dans les autres frais d'écolage

<b>Reception 3 and Reception 4</b>	Visites liées au programme scolaire
<b>Year 1</b>	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de patinage sur glace et visite liée au programme scolaire lors du TH, visites liées au programme scolaire lors du TP
<b>Year 2</b>	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de patinage sur glace lors du TH, visites liées au programme scolaire lors du TP
<b>Year 3</b>	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski lors du TH, visites liées au programme scolaire et excursion d'une journée lors du TP
<b>Year 4</b>	Visite liée au programme scolaire lors du TA, programme de ski et visite liée au programme scolaire lors du TH, visite liée au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
<b>Year 5</b>	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski lors du TH, visites liées au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
<b>Year 6</b>	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski et visites liées au programme scolaire lors du TH, visites liées au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
<b>Year 7 à Year 11</b>	Semaine de ski lors du TH, sortie éducative lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année
<b>Year 12</b>	Sortie éducative lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année
<b>Year 13</b>	Sortie éducative de septembre lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année

Les déplacements et excursions mentionnés dans la liste ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des circonstances.

Des frais supplémentaires peuvent être occasionnés afin de couvrir les activités facultatives, telles que les séjours linguistiques ou les déplacements dans le cadre du *Model United Nations* (MNU), les sorties au théâtre et certaines activités extrascolaires.

## Réduction pour famille nombreuse

Les familles nombreuses de l'ISL bénéficient de la réduction suivante sur les frais d'écolage :

- 5% pour le troisième enfant,
- 10% pour le quatrième enfant,
- 15% pour le cinquième enfant et plus.

La réduction sera appliquée en fonction du niveau de l'année des enfants inscrits dans l'ordre décroissant.

## Réduction pour paiement annuel en avance

Les familles facturées en direct par l'ISL bénéficient sur demande de la réduction suivante sur les frais d'écolage :

1.5% sur le montant annuel total, si le paiement est versé avant le début de l'année scolaire.

Après avoir choisi la méthode de facturation (trimestrielle ou annuelle), les familles peuvent modifier ce choix une fois par an, en avisant le département des finances **avant le 31 mai**, par courriel à l'adresse [ar@isl.ch](mailto:ar@isl.ch).

Tout changement demandé après émission de la facture entraînera un coût supplémentaire de 50 CHF.